



Rapport d'activités 2005

A la suite de la deuxième réunion annuelle qui s'est tenue à Fès les 4 et 5 octobre 2004, les Membres ont chargé le Comité de coordination, présidé par M. Jean-Marc Demers, Président de FRATEL, assisté du Secrétariat exécutif de FRATEL assuré par l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes de la France, de mettre en œuvre le plan d'action 2005, à savoir les projets suivants :

- l'organisation d'un séminaire d'échange d'information et d'expérience sur le thème de la régulation de l'Internet et les technologies d'accès ;
- la mise en œuvre d'un projet de formation qualifiante en régulation des télécommunications associant différents partenaires institutionnels de FRATEL ;
- la tenue de la troisième réunion annuelle de FRATEL.

M. Jean-Marc Demers, ayant quitté ses fonctions de Conseiller au sein du Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications canadiennes (CRTC) au début de l'année 2005, c'est M. Mohamed Benchaâboun qui a assuré par intérim la présidence de FRATEL.

Le présent document expose le bilan des réalisations depuis octobre 2004 concernant les différents projets de FRATEL qui compte désormais 29 régulateurs membres¹.

XV. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

FRATEL a organisé un séminaire d'échange d'information et d'expérience à Nouakchott, les 30 et 31 mars 2005, à l'invitation de l'Autorité de Régulation multisectorielle de Mauritanie (ARE).

¹ Algérie, Belgique, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Guinée Bissau, Haïti, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Monaco, Niger, Roumanie, Sénégal, Suisse, Tchad, Tunisie.

Les débats ont porté sur la régulation de l'Internet et les technologies d'accès, selon deux axes : les technologies d'accès filaires et non filaires à l'Internet d'une part, et les questions de régulation de l'Internet, principalement l'interconnexion, le nommage et l'adressage, et la voix sur IP, d'autre part.

Plus de 50 personnes comprenant des dirigeants et des experts des autorités de régulation de 15 pays², des représentants de l'industrie (Alcatel, France Télécom, Marais, Nokia, Novacom) et des représentants de l'Ecole supérieure multinationale des Télécommunications (ESMT) de Dakar (ESMT) et de l'Ecole nationale supérieure des Télécommunications (ENST-Paris) ont participé au séminaire.

A cette occasion, des thèmes d'intérêts commun ont été abordés lors des trois tables-rondes suivantes :

- la complémentarité des technologies d'accès à l'Internet et aux services large bande filaires et non filaires (Wifi, Wimax, satellite, ADSL, BLR, CPL, etc...) pour développer l'accès à l'Internet et favoriser l'évolution vers les services large bande ;
- l'importance des questions de nommage et d'adressage pour le fonctionnement des réseaux IP ;
- les questions de nature concurrentielle, juridique et technique soulevées par l'interconnexion des réseaux *backbone* IP et l'accès aux infrastructures essentielles comme les câbles sous-marins.

La première table-ronde a dressé un panorama des différentes technologies d'accès à Internet existantes. Les débats qui se sont tenus ont montré que les technologies filaires permettent d'atteindre les débits les plus élevés, mais que les technologies hertziennes sont mieux adaptées au contexte des pays en développement, dans la mesure où elles impliquent peu de travaux de génie civil et nécessitent donc des investissements moins importants. En outre, le développement du haut débit sur mobile n'est pas conditionné à l'existence préalable d'un réseau filaire très capillaire, comme l'a notamment souligné le régulateur mauritanien. Cette première table-ronde a également été l'occasion pour l'opérateur Caurisnet de présenter son projet de backbone africain qui devrait permettre à plusieurs pays éloignés du câble sous-marin SAT3 de s'affranchir du satellite pour leurs communications internationales. Ce projet implique la pose de 28 000 km de fibres optiques dans 21 pays pour un investissement global de 265 millions d'euros.

La deuxième table-ronde a rappelé les enjeux et les problématiques techniques du nommage et de l'adressage. Le rôle central que joue l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), entreprise de droit américain, en matière de nommage a suscité des débats particulièrement animés. La mise en place de l'Afrinic, équivalent africain du RIPE NCC en Europe, c'est-à-dire l'entité chargée notamment de l'attribution des noms de domaines nationaux, a été accueillie avec beaucoup d'intérêt. Toutefois, le rôle des régulateurs dans les différentes structures de décision, de réflexion et d'orientation de nommage et d'adressage Internet est très variable d'un pays à l'autre.

² Algérie, Belgique, Bulgarie, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Sénégal, Suisse, Tunisie.

La troisième table-ronde a traité du thème de l'interconnexion des réseaux backbones Internet et celui de la voix sur IP. L'interconnexion aux backbones internationaux suscite des enjeux financiers importants, et pose des problèmes de régulation des tarifs et des accès. Quant à la téléphonie sur IP, son développement soulève un certain nombre de problèmes du point de vue de la régulation, notamment pour qualifier juridiquement les services de voix sur IP et définir les obligations réglementaires relatives à la qualité de service et à l'acheminement des appels d'urgence. Ces problèmes sont communs à de nombreux pays.

Le séminaire a permis des échanges de vues et d'expériences d'un haut niveau technique entre les participants. Ces échanges se sont avérés d'autant plus utiles que les régulateurs ne disposent pas forcément d'autres enceintes pour se rencontrer et échanger, notamment sur les problématiques de régulation des nouvelles technologies d'accès à l'Internet.

L'ensemble des documents présentés à l'occasion du séminaire ont été mis en ligne sur le site web de FRATEL à l'adresse <http://www.fratel.org>.

XVI. La réunion annuelle

La troisième réunion annuelle de FRATEL s'est tenue à Paris en France du 14 au 16 septembre 2005 à l'invitation de l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP) sur le thème « les enjeux de la régulation des réseaux et des services multimedia ».

A l'occasion de cette réunion, le Réseau a fait le bilan de ses activités au cours de l'année 2005, a élu le nouveau Comité de coordination, et défini son plan d'action pour l'année 2006.

80 personnes venant de 24 pays francophones (Belgique, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Haïti, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Moldavie, Monaco, Niger, Roumanie, Sénégal, Suisse, Tchad, Tunisie) ont participé aux échanges de vues qui ont eu lieu durant ces deux jours à Paris.

- Le thème de la 3^{ème} réunion annuelle et le programme :

Le thème retenu, « les enjeux de la régulation des réseaux et des services multimedia », visait à confronter les expériences concernant les stratégies des opérateurs face à la diversification de la demande des consommateurs, à identifier les offres multiservices et les technologies en zone dense et en zone rurale et à définir les interactions entre régulation des réseaux, des services et des contenus à l'ère de la convergence.

Le thème a été décliné au cours des quatre tables-rondes suivantes :

- *Multimédia et multi-réseaux* : les représentants des régulateurs, opérateurs et industriels ont échangé sur leur stratégie dans le domaine des services multimedia et des réseaux face à la diversification de la demande des consommateurs.
- *L'accès large bande* : les différentes technologies d'accès au haut débit ont été analysées en fonction de leur adaptation aux conditions géographiques et démographiques des pays (zones denses ou rurales).

- VoIP : opportunités ou menaces : les bouleversements entraînés par l'utilisation du protocole IP tant sur l'économie du secteur que sur la régulation ont fait l'objet d'un large débat.

- Convergence multimedia : la régulation : les avantages et les inconvénients d'une régulation multisectorielle au regard de régulations par secteur (réseaux, services ou contenu) ont été analysés.

Les problématiques de la réunion se sont inscrits dans la continuité des débats initiés à la 2^{ème} réunion annuelle de FRATEL à Fès en 2004, et au séminaire d'échange d'information et d'expérience sur la régulation de l'Internet et les technologies d'accès organisé à Nouakchott en 2005.

A l'occasion de la 3^{ème} réunion annuelle, une Lettre spéciale a été conçue par l'ARCEP, qui a été distribuée aux participants.

XVII. Mise en œuvre du projet de formation en régulation des télécommunications

L'ENST Paris, l'Autorité nationale de Régulation des Télécommunications (ARTEL) du Burkina Faso, l'Université de Ouagadougou, la Banque mondiale, l'Ecole supérieure multinationale des Télécommunications (ESMT) de Dakar et l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP) se sont associées pour mettre en œuvre une formation qualifiante en régulation des télécommunications.

Ce cycle de formation est une réponse aux besoins de formation spécialisée des cadres des régulateurs et des opérateurs de l'Afrique francophone, et il contribue à une meilleure compréhension des missions des régulateurs. En outre, il confirme l'impérative nécessité de mettre l'accent sur la formation et les échanges d'expertises, les ressources humaines devenant un enjeu majeur pour comprendre les enjeux de la régulation des marchés des télécommunications.

Les 33 participants, personnels exerçant des responsabilités importantes au sein des agences de régulation, cadres des opérateurs ou des instances de tutelle de 9 pays d'Afrique francophone³, ont achevé fin juin 2005 à Ouagadougou leur formation spécialisée sur la régulation des télécommunications. Ce cycle de trois sessions de deux à trois semaines, soit 210 heures de cours, avait débuté en janvier 2005 dans la capitale du Burkina Faso. Les participants devront soutenir une thèse professionnelle devant un jury en novembre 2005, pour se voir décerner par l'Ecole nationale supérieure des télécommunications (ENST-Paris) un « badge » en régulation des télécommunications, diplôme de la Conférence française des grandes écoles et un certificat de réussite par l'Institut de la Banque mondiale.

Partant du constat qu'une régulation pour être efficace ne peut être conduite que par des personnels hautement qualifiés, l'Autorité nationale de régulation des télécommunications du Burkina Faso, l'ARTEL, avait signé en décembre 2004 une convention avec l'ENST et l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) pour participer à la mise en œuvre d'une formation qualifiante en régulation des télécommunications.

Avec le concours de l'Ecole supérieure multinationale des télécommunications de Dakar (ESMT) qui a assuré la mise à niveau technique des participants, cette formation s'est donnée

³ Burkina Faso, Cameroun, Congo, Gabon, Mali, Mauritanie, République démocratique du Congo, Tchad, Togo.

pour objectif de permettre aux participants d'approfondir les concepts de régulation économique appliqués aux télécoms, et les techniques économiques et financières pour la mise en œuvre de l'action de régulation. Les principaux aspects juridiques et les procédures caractérisant l'activité de régulation en télécommunications ont été traités.

La première session a permis une mise à niveau différenciée des participants, axée sur l'économie pour les ingénieurs et sur les techniques de télécommunication pour les économistes et les juristes. Les aspects généraux du contexte des télécommunication et de la régulation économique (pratiques concurrentielles, marchés pertinents, etc.) ont été approfondis. La deuxième session a été axée sur la régulation des marchés et notamment l'interconnexion, et sur les problématiques tarifaires, en particulier la régulation du service universel et des services avancés. La régulation des ressources rares et les aspects juridiques touchant à la pratique de la régulation (régulation et droit de la concurrence, règles d'appel à la concurrence, instruction des décisions, règlement de différend, etc.) ont fait l'objet de la dernière session.

Les éléments de cours et les échanges de vues au cours d'études de cas réalisées en groupes ont permis de répondre à certaines questions concrètes et spécifiques au contexte propre à chacun des participants. A cet égard, la comparaison des différentes pratiques de régulation des pays représentés a été éclairante. Par exemple, cette formation a permis de mettre en lumière les difficultés rencontrées pour planifier, gérer, attribuer et contrôler les ressources rares (en numéros ou en fréquences) et recouvrer les redevances afférentes et a apporté des éléments de solution.

En raison de la récente création des autorités de régulation en Afrique de l'Ouest, de la spécificité des questions réglementaires et de la nécessité de maîtriser de nouveaux outils analytiques, tous les participants ont exprimé un vif intérêt pour cette formation de haut niveau. A la lumière du bilan de cette première expérience, un nouveau cycle de formation pourrait être organisé en 2006.
